



VILLE DE
MATAGAMI



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

Chères citoyennes et chers citoyens,

Fidèle à l'engagement du conseil municipal d'assurer la plus grande transparence possible de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2020 ainsi que le rapport du vérificateur externe; ce document sera disponible sous peu sur le site Internet de la Ville.

René Dubé, maire



LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2020 indiquent des revenus de fonctionnement de 6 214 336 \$. En tenant compte des charges financières de fonctionnement et des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, affectations, etc.), les états financiers indiquent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 312 536 \$, lequel s'explique entre autres par :

- de diverses subventions qui n'étaient pas au budget, car elles ont été confirmées en cours d'année (aide Covid – 78 800 \$ et aide pour travaux d'asphalte – 22 500 \$);
- de divers revenus supérieurs à ceux budgétés (ex : compensation Recyc-Québec – 22 000 \$, taxation foncière à la suite de travaux – 38 000 \$, vente de terrain et d'équipements – 32 000 \$);
- de diverses dépenses de fonctionnement inférieures à celles budgétées en raison de la Covid-19 (salaires, spectacles, activités municipales);
- des travaux d'immobilisations devancés (réfection de la salle du conseil – 32 000 \$ et réfection des salles de toilettes et de la cuisinette de la salle multidisciplinaire du centre civique – 176 000 \$);
- des projets réalisés à un coût moindre ou qui n'ont pas été réalisés (aménagement au réseau Bell Nature – 120 000 \$, analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable – 37 000 \$).

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par l'auditeur externe, Daniel Tétreault, CPA auditeur CA. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur a mentionné dans son rapport qu'il est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Matagami au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».



TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier doit inclure une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses de chaque membre du conseil de la Ville. Toutefois, par souci de transparence, je désire également le faire dans le présent document qui vous présente les faits saillants.

Ainsi, pour 2020, la rémunération et l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil étaient les suivantes :

	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	34 089 \$	17 044 \$
Conseiller	5 469 \$	2 734 \$

IMMOBILISATIONS

En termes de dépenses d'investissements 2020, la liste des principaux projets est la suivante :

• Modification de l'aménagement intérieur – Hôtel de ville	32 200 \$
• 4 appareils respiratoires 4 500 PSI, 8 cylindres et divers accessoires – Service des incendies	44 700 \$
• Resurfaçage de la chaussée	93 200 \$
• Camionnette GMC 2500 – Travaux publics	40 400 \$
• Gratte et épandeur pour chenillette à trottoir – Travaux publics	21 300 \$
• Aménagement d'une terrasse dans le secteur des rapides du réseau Bell Nature	27 600 \$
• Réfection du terrain de tennis et ajout du <i>pickleball</i>	30 700 \$
• Réfection des salles de bain et de la cuisinette de la salle multidisciplinaire du centre civique	176 300 \$



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2020, pour la réalisation future de projets, la Ville dispose de sources de financement qu'elle a pu constituer au cours des dix dernières années. Elles se détaillent comme suit.

1. Excédent de fonctionnement affecté de 2 092 125 \$. Ce montant est strictement réservé pour :
 - i) le refinancement du règlement d'emprunt de l'usine d'épuration (2 M\$), lequel est prévu en août 2022;
 - ii) l'enveloppe de soutien au développement (56 325 \$); et
 - iii) le programme de revitalisation des façades commerciales (35 800 \$).

2. Fonds de roulement pour immobilisations de 1 000 000 \$.
3. Réserve financière de 984 170 \$ pour travaux de voirie ou d'aqueduc, pour laquelle une grande partie devrait être utilisée en 2021 pour le projet de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée.
4. Réserve financière de 257 183 \$ pour travaux de mise en valeur de terres du domaine public.
5. Excédent de fonctionnement accumulé non affecté de 3 447 122 \$, pour lequel une partie devrait être utilisée en 2021 pour le projet de réfection d'une portion des rues de la Savane et Grande Allée.



ENDETTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Au 31 décembre 2020, l'endettement total net à long terme était de 2 792 444 \$ et est exclusivement constitué par le règlement d'emprunt du projet d'assainissement des eaux usées et des travaux municipaux connexes. Pour ce règlement, la Ville de Matagami a réalisé deux financements dont un en 2017 et l'autre en 2019. Il est important de mentionner que le gouvernement du Québec rembourse, pour ce projet, les versements des trois premières années en capital et intérêts. L'année 2020 est donc l'an 3 du premier financement et le solde de la portion municipale de celui-ci sera remboursé en 2022 par le surplus accumulé affecté prévu à cette fin, tel que mentionné à la section précédente. Pour ce qui est du deuxième financement, le gouvernement remboursera le capital et les intérêts jusqu'en 2022 inclusivement.

Au 31 décembre 2020, l'évaluation foncière totale des immeubles imposables de la municipalité s'élevait à 84 663 800 \$, soit une évaluation stable avec celle de l'année précédente.